

Elus, soyez acteurs de la commercialisation de vos bois, pour une valorisation optimale !

ORDRE DU JOUR

Le 22 mars 2016 – Lambesc

9h00 – 16h00

Objectifs : Identifier le rôle de l' élu dans le processus de commercialisation du bois ● Connaître les différents modes de vente des bois ● Etre capable de faire les meilleurs choix pour valoriser les bois de la forêt communale

8h45 – 9h00 : **Accueil des participants**

9h00 – 9h35 : **Présentation de la formation et tour de table**

Intervenants : Bernard Ramond, Maire de la commune de Lambesc, Christian Delavet, Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône

9h35 – 9h45 : **Etat des lieux de la filière forêt-bois locale**

- Rappel sur les circuits de transformation du bois
- Chiffres clés de la filière locale

Intervenants : Communes forestières, Office national des forêts

9h45 – 10h30 : **Le régime forestier : rôle et responsabilités respectifs de l' élu et de l' ONF en matière de commercialisation**

- Intérêts et enjeux d' une coupe de bois pour les communes
- De la coupe à la mise en vente : le rôle de l' élu dans le processus de commercialisation, la nécessité de délibérer

Intervenants : Communes forestières, Office national des forêts

– PAUSE – 15 min

10h45 – 12h30 : **Choisir le mode de vente le mieux adapté pour la commune**

- Les différents modes de vente des bois communaux, avantages et inconvénients
- Adapter son mode de vente pour sécuriser l' approvisionnement des filières locales
- L' engagement des Communes forestières et de l' ONF à augmenter la mobilisation

Intervenants : Communes forestières, Office national des forêts

– PAUSE REPAS –

14h00 – 14h20 : Déplacement jusqu'au lieu de visite

14h20 – 15h45 : Visite terrain d'une parcelle en coupe dans la forêt communale de Lambesc (prévoir des chaussures adaptées)

Intervenant : Office national des forêts

15h45 – 16h00 : Clôture de la formation

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé. L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône prend ainsi en charge le repas du midi pour ses adhérents.

Elus des communes non à jour de leur cotisation :

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

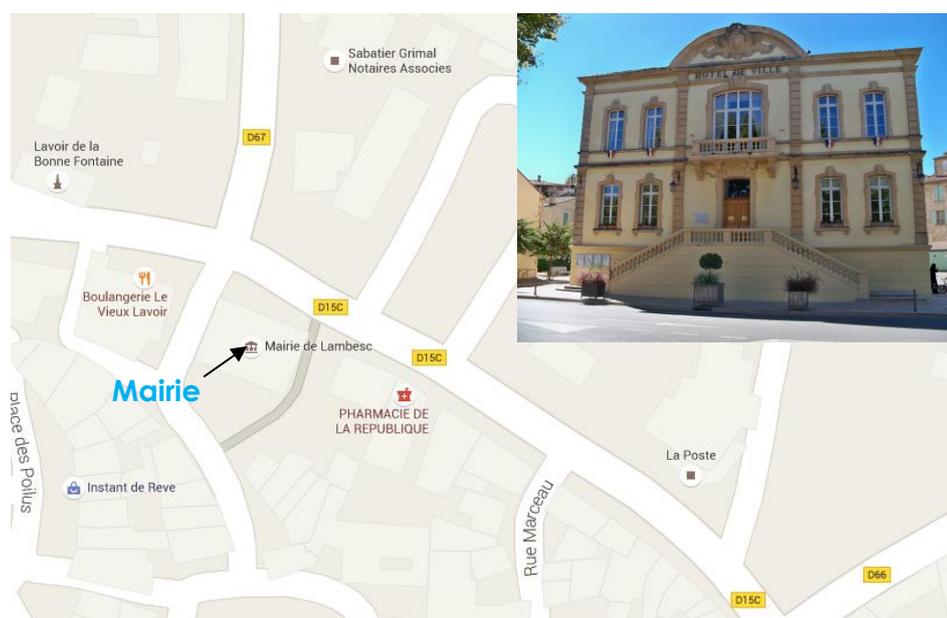
Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

Mairie de Lambesc

6 Boulevard de la République

13410 LAMBESC



Formation financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Elus, soyez acteurs de la commercialisation de vos bois, pour une valorisation optimale !

Mardi 22 mars 2016 – 9h/16h
Lambesc

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE/ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **22 mars 2016**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88** avant le **15 mars 2016***